

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-332

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU que la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T 11.001) permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2017-264 sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le conseiller Jean Roy à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2022.

ATTENDU qu'un avis public d'adoption à été publié le 14 mars 2022 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-332
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6 du règlement 2017-264 est remplacé par le suivant :

Une rémunération additionnelle annuelle est prévue pour tous les postes particuliers suivants et aux modalités énumérées ci-après :

COMITÉS ADMINISTRATIFS (PRÉSIDENT)

Comité Image et communication	515 \$
Comité Culturel et semaine du livre (président)	515 \$
Comité consultatif d'urbanisme (président)	515 \$

COMITÉS PARAMUNICIPAUX

Comité sur le suivi d'Alliance Magnésium et Mag One (Président)	515 \$
Corporation de mise en valeur du site Jeffrey (Quartier Jeffrey)	515 \$
Corporation de développement de Val-des-Sources	515 \$
Conseil d'administration du Centre récréatif de Val-des-Sources	515 \$

DÉLÉGATION

Comité de diversification de la MRC des Sources et développement du milieu	2 058 \$
--	----------

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

AL/

AVIS DE MOTION : SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

AVIS PUBLIC D'ADOPTION : 14 MARS 2022 SITE INTERNET DE LA VILLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT : SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

PUBLICATION : SITE INTERNET DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES LE 5 AVRIL 2022

ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 AVRIL 2022